



COMPTE-RENDU DES DELIBÉRATIONS DU COLLÈGE
22 JUIN 2017

Le 22 juin 2017, le collège de l'Autorité de régulation des jeux en ligne ;

Vu la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 relative à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne ;

Vu le décret n°2010-481 du 12 mai 2010 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Autorité de régulation des jeux en ligne, notamment son article 5 ;

A adopté les décisions suivantes :

- Décision n°2017-012 portant modification de la liste des catégories de compétitions et types de résultats de ces compétitions pouvant servir de support de paris ;
- Décision n°2017-013 relative aux modalités et conditions d'examen des dossiers de demande d'agrément.
- Délibération n° 2017-C-01 portant communication de l'ARJEL relative à la mise en œuvre des mécanismes d'auto-exclusion temporaire et d'autolimitation des approvisionnements de compte et d'engagement des mises.